AROPA 51-08
La solidarité au service des retraités du monde agricole et viticole

Le Bulletin

Mai 2017 – N° 28

Edito

Sommaire :

- Edito
- Aropa et élection Présidentielle
- Assemblée Générale pages 2-3-4
- Réponses aux questions
- Conseil d'Administration 2017
- Parrainage
- Adaptation logement

Notre assemblée générale fut incontestablement un succès ; vous étiez plus de 900 à y participer ou à vous y faire représenter.
A travers les différentes interventions, chacun a bien compris l'intérêt d'adhérer à l'Aropa 51-08.
A côté des services qu'elle rend aux adhérents, les partenariats permettent la réalisation d'économies substantielles ; que nos partenaires en soient sincèrement remerciés.
Rien de tout cela ne serait possible si nous n'étions pas en nombre suffisant ; au contraire il nous faut être plus nombreux encore pour davantage de services.
Ce challenge du nombre est également fondamental si l'on veut faire entendre notre voix auprès des élus politiques et des médias, notamment en ces périodes de campagne électorale.
Comme l'a clairement exposé

son Secrétaire Général, Philippe Barbier, la Fédération nationale des Aropa (Fnaropa), joue pleinement son rôle. Mais là encore, ses analyses et ses propositions, portées par la CFR (voir ci-dessous), ne peuvent rencontrer un écho que si nous « pesons » dans les grands débats d'aujourd'hui.
Voilà pourquoi votre Conseil d'administration a décidé de lancer une grande opération de parrainage.
« Tout adhérent qui parrainera une nouvelle adhésion en 2017 se verra offrir une invitation gratuite au repas de notre Assemblée Générale 2018 ».
Chers adhérents, devenez acteurs de votre association en lui permettant un développement conforme à notre « ambition partagée ».

Le Président
Alain Piétrement

A noter dès à présent la date de notre prochaine Assemblée Générale

Jeudi 29 mars 2018 au Caveau de Castelnau à REIMS

Votre Aropa et l'élection présidentielle.

La Confédération Française des Retraités (CFR) à laquelle notre Aropa 51-08 adhère (à travers sa Fédération nationale) a interpellé les candidats à l'élection Présidentielle en leur soumettant ses propositions.

Quelles en sont les principales ?

RETRAITES

- Mettre en place un régime universel de retraite en répartition par points, en remplacement de tous les régimes actuels de retraite.
- Unifier les conditions d'âge et de ressources pour l'attribution des pensions de réversion dans l'ensemble des régimes.

PERTE D'AUTONOMIE

- Poursuivre la mise en place d'un socle solide et universel d'aide à la perte d'autonomie financé par la solidarité nationale.
- Améliorer les conditions de vie des personnes en perte d'autonomie et notamment leur permettre d'exercer un véritable choix entre le maintien à domicile et l'hébergement en institution.

SANTÉ

- Garantir à tous l'accès à des soins de qualité quels que soient l'âge et la situation géographique, en respectant le principe d'équité financière.
- Supprimer les mesures tarifaires discriminatoires en fonction de l'âge pratiquées par les organismes complémentaires d'assurance maladie.

REPRÉSENTATION

- Accorder à la CFR un statut lui permettant d'être consultée par les pouvoirs publics, d'être présente et de participer aux décisions de toutes les instances nationales où se traitent les questions concernant les retraités.

Assemblée générale……un rendez-vous toujours très prisé !

Notre dernière assemblée générale a vu un record d'affluence ; 903 adhérents s'étaient manifestés ce 23 mars dernier, soit en y participant directement, soit en se faisant représenter.

Etait-ce l'annonce des rapports des bénévoles, habituellement toujours très riches en informations, était-ce la célébration du 30ème anniversaire de l'association ou tout simplement le show de l'humoriste ; probablement un peu de tout cela !

En tout cas une journée des plus réussie dans une ambiance chaleureuse et conviviale, d'autant que l'organisation ne fut jamais prise en défaut, malgré le nombre inhabituel d'aropistes présents.

Ce qu'ils ont dit

Le Président et les responsables des commissions de travail ont présenté leurs travaux sur les grandes questions qui agitent le monde des seniors (retraite, couverture santé, les récentes lois sur le vieillissement de la population)

Alain Piétrement : Président

«La société se 'seniorise' d'où l'importance majeure des travaux des Aropa et de leur Fédération pour proposer des solutions d'avenir, au-delà de la défense des retraités».
En 2014 on comptait 15,8 millions de retraités, dont 1.250.000 sont dépendantes ; ils seront 25 millions en 2040 ! Des chiffres impressionnants d'autant que l'espérance de vie ne cesse d'augmenter !

Notre société est donc confrontée au défi de la dépendance et de la place des retraités que l'on dit «favorisés».

Monique Schubert : Commission défense des retraites

«Nos propositions pour assurer la pérennité du système des retraites : la mise en place d'un Système Universel de Retraite pour tous les salariés quelque soit leur statut.

Une telle réforme a été possible chez nos voisins. Ils l'ont réalisée en 19 jours en Italie et 10 ans en Suède. Pourquoi pas chez nous ? Or, précisément, 74% des français pensent que la réforme des retraites est nécessaire et qu'il serait bon pour les politiques en cette période électorale d'en tenir compte.

Notre Fédération nationale n'a pas manqué d'interpeller les candidats à l'élection présidentielle (voir 1ère page) et notre Aropa 51-08 est intervenue auprès de celles et ceux qui sont susceptibles de briguer la «députation».

Jacques Debroye : Commission partenaires

«En prenant l'exemple d'un couple représentatif de l'ensemble des adhérents et en additionnant les gains qu'il aurait retiré de chacun des différents partenariats, il aurait économisé, sur une année, 1026 €».

Faut-il rappeler que ces gains ont été acquis grâce à nos partenaires « assureurs » (maison, voiture, et complémentaire santé), banquiers (notamment cartes de paiement).

Ce couple a pu également profiter de tarifs négociés pour l'assistance fiscale et juridique, tout comme pour la téléassistance des personnes avec Présence Verte de la MSA.

Ajoutons que l'utilisation de la carte moisson permet d'obtenir des réductions intéressantes chez plus de 500 commerçants, artisans et autres services tels cinéma, parcs de loisirs etc.

Un grand merci à nos partenaires sans lesquels l'AROPA 51-08 ne serait pas ce qu'elle est.

Jean-Claude Beaucourt : Commission sociale

«APA, l'aide aux aidants, la prévention (adaptation du logement), etc., dans tous ces domaines, les membres de cette commission restent au service des adhérents pour leur apporter l'aide nécessaire et les conseils utiles quant aux structures sociales appropriées ».

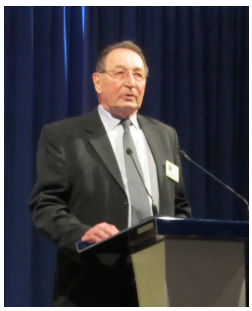

Les bénévoles de l'Aropa 51-08 sont présents dans les organismes sociaux de nos deux départements, spécialement dans les établissements de soins en qualité de Représentants des Usagers.
L'association est soucieuse d'informer, représenter les adhérents et de les accompagner dans leurs démarches.

Marc Baudot : Commission communication

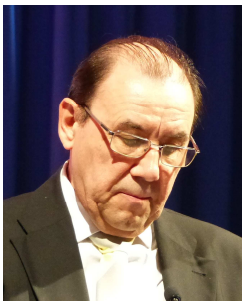

«Tous les vecteurs de communication sont exploités, notamment Internet avec notre site qui contient de nombreuses informations sur nos services, nos partenariats, les loisirs ou la défense des retraités ».

«Nous souhaitons également favoriser la diffusion de notre bulletin d'information auprès des entreprises. Notre objectif est de faire connaître notre AROPA auprès des futurs retraités et favoriser ainsi notre développement».

A noter dans les agendas : le 5 septembre 2017, à la foire de Châlons en Champagne dans le cadre de son 70ème anniversaire, notre conférence sur la météo et le climat. Comme chaque année, notre stand accueillera toute la journée les adhérents.

Régis Millard : Commission développement.

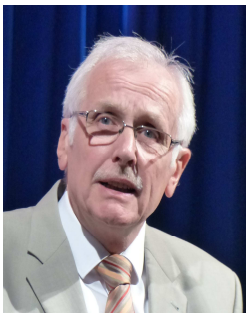

«Le développement de l'association est bien réel : au 31/12/2016, 4 140 adhérents ; en 2016, 218 adhésions nouvelles, soit un accroissement net de 1,6 %, compte tenu des non-renouvellements d'adhésion».

Cependant nous devons être encore plus nombreux pour peser sur les décisions afférentes aux retraités et aux retraites au niveau national (via notre Fédération nationale).

D'où l'idée de lancer une opération de parrainage, pour nous aider à intéresser de nouveaux adhérents (voir page 7).

Marie-Jo Lapie : Commission loisirs

Il est proposé en 2017 et 2018 :

- Visite guidée du Mémorial Charles de Gaulle, avec la découverte de la Boisserie et le Moulin de la Fleuristerie à Orges.
- Un voyage d'une semaine au Tyrol du 18 au 24 septembre 2017.
- Une croisière de 5 jours sur le Rhin et la Moselle pour 2018.

Ces voyages rencontrent un véritable succès et nous sommes limités pour le nombre de personnes.

Claude Ruelle : Trésorier

«L'excellente situation financière résulte de la bonne maitrise des charges ainsi que des aides apportées par nos partenaires sous forme de mises à disposition de salles, de moyens en reprographie, d'aide à l'envoi de notre bulletin. C'est donc avec sérénité que nous pouvons préparer l'avenir».

Après ces interventions, le Président a conclu : « J'aimerai vous faire partager mes réflexions sur l'impérieuse nécessité de bien faire vivre notre AROPA qui est toujours à votre disposition. N'hésitez pas à nous contacter pour obtenir les informations qui vous manquent. Nous pourrons vous aider dans vos recherches»

Ce qu'ils ont fêté

A la suite de l'envoi aux adhérents de la brochure retraçant les 30 ans de l'Aropa, le moment était bien choisi pour rappeler le travail accompli par les Présidents et autres bénévoles et de leur rendre un bel hommage

Alain Piétrement avait convié à la tribune les anciens présidents (de gauche à droite) :

Claude BESANCON
Edmond BOUCTON
Hubert NOIZET
Daniel COFFINET

Ce dernier devait relater cette belle aventure de 30 ans en citant Georges Clémenceau

«Tout ce que je sais, je l'ai appris après avoir eu 30 ans» !

L'invité du jour

Cette année l'invité fut Philippe Barbier, le Secrétaire général de la Fédération nationale des aropa (Fnaropa)

Une occasion pour lui de développer la politique de cette dernière, présidée par Yves Humez. Une grande fédération qui, à travers les aropa, compte 31.561 adhérents, soit une augmentation de 4,51 % en 1 an.
Il a précisé que c'est la seule organisation nationale de retraités qui enregistre une progression.
90 bénévoles, femmes et hommes, sont engagés en permanence à la faire vivre et se développer.
En termes simples et convaincants, Philippe Barbier exposa le « dossier phare » de la fédération à savoir le projet de retraite universelle.
Les participants comprirent bien en quoi ce projet pouvait mettre fin aux menaces planant sur notre système actuel de retraite. D'ailleurs ce projet commence à être pris très au sérieux par quelques décideurs et hommes politiques, ce qui ne ralentit pas, bien au contraire, les actions de communication en ces temps de campagne électorale.

Avec cette dernière intervention remarquable, chacun avait conscience d'être bien au fait des grandes questions qui concernent les retraités.
Comme les 30 ans de succès de l'Aropa, cette journée en fut un également.
Probablement qu'Andrée Thibaut pour l'organisation et Philippe Vautrelle pour la création et la projection de l'audiovisuel y sont pour quelque chose !

Daniel Charier

Une vingtaine d'adhérents avaient envoyé leurs questions auxquelles Jacques Debroye a donné oralement une réponse et nous en publions la synthèse

L'action de l'AROPA 51 08 envers les pouvoirs publics pour la défense des retraites et notamment les retraites complémentaires AGIRC et ARRCO.

Nous sommes intervenus à deux niveaux ;

- l'un national par la Fédération des Aropa à travers la CFR, auprès des candidats à l'élection présidentielle (voir page 1)
- l'autre par l'Aropa 51-08 elle-même envers les candidats éventuels dans le cadre des prochaines législatives.

En présence d'une affection de longue durée (ALD), la cotisation assurance complémentaire santé ne baisse pas. Est-ce normal ?

Les complémentaires santé doivent malgré tout rembourser les dépassements d'honoraires et les soins sortant du cadre classique de l'assurance maladie, comme le coût de la chambre particulière et (ou) en établissements spécialisés ou le recours aux médecines alternatives.
Statistiquement, ces maladies supposent un état de santé précaire et sont très consommatrices de soins annexes. Pour cette raison, un patient en ALD représente un niveau de risque élevé pour les mutuelles.
Les ALD représentent 14% des assurés. Pour l'essentiel ce sont les pathologies cardiovasculaires, cancer, diabète, et affections psychiatriques.

Est-il envisagé d'organiser des cours d'informatique ?

Devant le très petit nombre de demandes et son éparpillement géographique, il nous est apparu difficile d'organiser des cours d'informatique.

Pouvez-vous proposer des locations de vacances ?

Il suffit de consulter le livret de la carte moisson rubrique voyages et sur notre site internet à la rubrique « Ce que m'apporte mon association / les loisirs »

Que penser de la réquisition des contrats assurances vie sur simple décision administrative et sans limite de durée…(Préliminaire à la confiscation de notre épargne ?)

L'article 49 de la loi dite loi Sapin 2 autorise le Haut Conseil de Stabilité Financière (HCSF) à suspendre, retarder ou limiter les retraits d'argent ou arbitrages sur l'assurance vie en cas de « menace grave et caractérisée » pour le système financier.
Cette mesure a un caractère exceptionnel et pour une durée limitée et en aucun cas il n'y aura de confiscation.

Faut-il modifier son contrat dès à présent ? Non !

A propos des avantages obtenus auprès de tous nos partenaires : pérennité et parfois sur les difficultés à obtenir les avantages dûs ; y a-t-il renégociation des avantages.

Pour bénéficier de tous les avantages possibles, il est parfois nécessaire d'insister auprès des « guichets » !
Plus généralement, nous renégocions chaque année (parfois plus) nos contrats et ce en vue d'améliorer leurs conditions dans le respect des contraintes financières de nos partenaires.

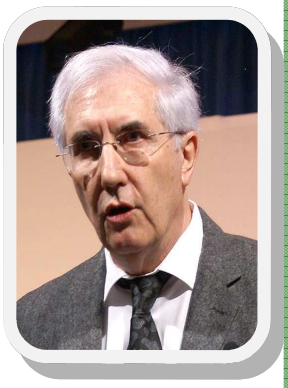

Des AROPISTES ont pris leur retraite avant le 01/01/1997 ; ils souhaitent connaitre l'avenir de leur retraite CCPMA ?

Depuis le 01/01/1997 il n'est plus possible de s'affilier à ce régime de retraite complémentaire intégré à l'ARRCO et l'AGIRC. Le protocole d'accord a prévu les modalités de maintien des opérations de retraites acquises à cette date.
Afin d'adapter le régime CCPMA retraite aux nouvelles règles, un nouvel accord a été signé avec effet au 01/01/2009.
Il a pour objet exclusif de permettre le versement aux anciens retraités CCPMA ainsi qu'à leurs ayants droits respectifs une RENTE qui vient s'ajouter aux droits ARRCO et AGIRC si les droits virtuels CCPMA s'avèrent supérieurs pour la même période.
Pour les retraités dont la liquidation est intervenue avant le 01/01/2009, le montant de la rente évoluera de manière dégressive à raison de 1,5% /an.
Par ailleurs, les fonds mobilisés depuis 1997 produisent des excédents qui ont fait l'objet de redistributions. La dernière en date a eu lieu en 2014 et portait sur les résultats des exercices 2009 / 2013 pour un montant de 30 Millions d'euros et versé à 105 000 personnes. Les résultats de la période 2014 /2016 devraient être soumis à l'examen du conseil d'administration en juin 2017 pour une éventuelle redistribution.
Les commissions retraites de l'AROPA 51 08 ainsi que la FNAROPA suivent de près ces opérations de redistribution ainsi que la permanence des réserves au sein de CCPMA Prévoyance.

Les modalités des remboursements complémentaires pris en charge directement par GROUPAMA NORD EST.

Depuis le 01 janvier 2016 les remboursements complémentaires sont pris en charge directement par Groupama, soit 2 remboursements : l'un de ce dernier, l'autre de la MSA.
Il en résulte évidemment 2 virements bancaires correspondant au remboursement d'un soin.
Autres précisions :

- S'il n'y a pas de prise en charge par la MSA ou la SS alors que le contrat d'assurance complémentaire en a prévu une, il est nécessaire d'envoyer un justificatif comme par exemple la facture détaillée et acquittée à l'adresse suivante :

Groupama Pôle Santé 8 Esplanade Roland Garros 51077 REIMS Cedex - en affranchissant

- cas des attestations d'hébergement pour les cures thermales, des actes d'ostéopathie,..etc. Les soins avec dépassements d'honoraires en hospitalisation et les soins dentaires sont également à transmettre pour le règlement.

Les raisons de l'augmentation systématique des cotisations d'assurance complémentaire santé ?

Deux raisons
L'effet âge : plus on avance en âge et plus le risque assuré augmente.

Le désengagement progressif du régime obligatoire (MSA, SS) (optique, prothèses dentaires et auditives, dépassements d'honoraires.)
Sur les 5 dernières années, l'augmentation moyenne annuelle des cotisations des 5 assureurs que nous proposons est de **5,94%.**
En 2017 l'augmentation moyenne est de **4,29**%, ce qui montre un net ralentissement que nous souhaitons poursuivre.

Conseil d'Administration 2017

André Patrick

Antoniotti Richard

Baudot Marc

Beaucourt Jean-Claude

Brot Noëlle

Coffinet Daniel

Cogniard Christian

Debroye Jacques

Desprez Jean-Pierre

Epis Alain

Gillet Etienne

Grenier Jean-Pierre

Lapie Marie-Jo

Merlin Jacques

Millard Régis

Mourra Chantal

Piétrement Alain

Rennesson Chantal

Ruelle Claude

Schubert Monique

Thibaut Andrée

Vanet Patrick

Nouvel administrateur

- **Patrick ANDRE**

Ont quitté le Conseil d'administration

- **Michel KAROLAK**
- **Jean-Michel SOL**

Le Bureau

Alain PIETREMENT	**Président**
Daniel COFFINET	**Vice Président Délégué**
Jacques DEBROYE	**Vice Président**
Régis MILLARD	**Vice Président**
Claude RUELLE	**Trésorier**
Chantal RENNESSON	**Trésorière adjointe**
Marc BAUDOT	**Secrétaire général**
Andrée THIBAUT	**Secrétaire adjointe**

Les Vérificateurs aux Comptes

Jean-Marie LEBLANC
Vérificateur aux comptes

Alain GRIFFON
Vérificateur aux comptes adjoint

Opération « Parrainage » Nouvel Adhérent AROPA 51-08

Tout adhérent qui parrainera une nouvelle adhésion sur 2017 se verra offrir une invitation gratuite au repas de notre Assemblée Générale 2018.
Lors de notre Assemblée générale du jeudi 23 mars 2017, à laquelle participaient près de 800 personnes, nous avons précisé que le conseil d'administration de l'AROPA a décidé de lancer une opération de « parrainage » pour « doper » les adhésions.
Notre AROPA est toujours en progression et nous comptons à ce jour 4 200 adhérents ; cependant nous voulons aller plus loin car nous devons être encore plus nombreux pour peser sur les décisions afférentes aux retraités et aux retraites au niveau national (via notre fédération, la FNAROPA).
Nous comptons sur vous pour faire la promotion de notre AROPA en parrainant de nouveaux adhérents.

Nature de l'opération de parrainage

Période concernée : du jour de l'AG soit le 23/03/2017 jusqu'au 31/12/2017.

Principe : tout adhérent actuel de l'AROPA 51-08 qui aura proposé un nouvel adhérent, se verra offrir une invitation gratuite au repas de notre Assemblée générale 2018.

Processus

Etape 1 : Communiquer à Andrée THIBAUT, secrétaire de l'association, le nom du nouvel adhérent que vous présentez, ainsi que toutes ses coordonnées
Compléter le bulletin de parrainage en annexe et l'envoyer à l'AROPA 51-08.

Etape 2 : Andrée THIBAUT entre en contact avec le futur Adhérent pour la mise en place de l'adhésion.

Etape 3 : L'adhésion est devenue effective.
Andrée THIBAUT confirme le parrainage en transmettant au parrain un bon de gratuité pour le repas d'assemblée générale.

Rappel des personnes pouvant adhérer à l'AROPA 51

Tous les préretraités et retraités

- Anciens salariés des organisations professionnelles Agricoles (MSA, GROUPAMA, CREDIT AGRICOLE, Chambre d'Agriculture, FDSEA, CDER et CER France Ile de France, Coopératives et filiales...)
- Anciens salariés des exploitations agricoles, viticoles et sylvicoles.
- Anciens salariés de toute entreprise (quel que soit son statut) intervenant majoritairement en amont ou en aval de l'agriculture (Entreprises de travaux agricoles, Artisans, Commerçants, etc..).

Pour cette dernière catégorie n'hésitez pas à contacter Andrée THIBAUT pour obtenir des précisions.

Vous pouvez parrainer des personnes qui prennent tout prochainement leur retraite ou des personnes déjà en retraite depuis quelques mois ou quelques années.

Coordonnées et horaires du secrétariat AROPA : **tous les matins sauf le mercredi**
Téléphone : 03 26 82 88 73
Email : aropa51-08@orange.fr

Un texte important : Loi d'Adaptation de la Société au Vieillissement dite loi ASV (suite)

3ème article : L'adaptation du logement et les résidences autonomie ou de services

Cette loi adoptée le 14 décembre 2015 est entrée en vigueur le 1er janvier 2016. **Ce texte volumineux comprend de très nombreuses dispositions que nous vous présentons dans une série d'articles**. Dans nos bulletins précédents nous avons abordé les améliorations de l'APA (Aide Personnalisée à l'Autonomie) et la reconnaissance du statut des «aidants ». Pour ce troisième article, intéressons-nous aux mesures concernant l'adaptation du logement et les nouvelles résidences autonomie et celles de services.

L'adaptation du logement : Des aides possibles pour les plus modestes

Parmi les mesures de prévention, vieillir dans un logement qui peut être aménagé pour faire face à la perte d'autonomie et le faire le plus tôt possible est primordial. Chaque année, plus de 2 millions de personnes âgées de plus de 65 ans tombent et une chute sur deux a lieu à domicile.
Un plan national d'adaptation de 80 000 logements privés a été lancé par la loi ASV. Doté de 250 millions d'euros, il doit permettre à davantage de retraités de rénover leur habitat. L'**Agence nationale d'amélioration** de l'habitat (Anah), les caisses de retraite et les départements proposent aux retraités modestes des aides pour financer les travaux (le coût d'un chantier moyen s'élève à 7 000 euros). L'accès aux aides techniques (domotique, télé-assistance, capteurs, chemins lumineux, etc) sera facilité pour les personnes au revenu modeste au moyen d'une enveloppe annuelle de 140 millions d'euros.
Ces fonds de prévention répartis dans les départements sont gérés par les nouvelles «conférences des financeurs» lesquelles coordonnent et financent les actions mises en place localement.
Dans la Marne, le schéma gérontologique 2016-2021 prévoit de nombreuses actions en faveur de l'adaptation du logement (se renseigner auprès des services sociaux et des CLIC).

Les logements-foyers : Rénovés et rebaptisés résidences autonomie

Dans les différentes solutions alternatives au maintien à domicile, la loi ASV prévoit de rénover les **logements-foyers** qui proposent 110 000 places dans 2 200 établissements. Ils peuvent bénéficier **d'aides à la réhabilitation** (50 millions d'euros, en partie déjà engagés).

Rebaptisés **Résidences Autonomie**, ils vont être dotés d'un **forfait autonomie** alloué par les départements, pour financer les actions d'animation et de prévention de la perte d'autonomie mises en œuvre au profit de leurs résidents. Les dépenses prises en charge par le forfait autonomie ne peuvent donner lieu à facturation aux résidents. Issu de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), un fonds de 40 millions par an est affecté à ces actions, il permettra la création d'un demi-poste par résidence.

Ces résidences devront proposer une liste de prestations minimales (décret du 27 mai 2016). Bien qu'ayant vocation à accueillir essentiellement des personnes autonomes, les résidences autonomies sont toutefois autorisées à accueillir des personnes âgées dépendantes dans une proportion qui ne dépasse pas, par rapport à leur capacité autorisée, la proportion de 15 % de résidents moyennement dépendants et 10 % de résidents très dépendants.

Les résidences services : Reconnues, mais mieux encadrées

Reconnues par la loi ASV, les résidences services, à l'inverse des résidences autonomie, ne sont pas des établissements sociaux et ne nécessitent pas d'être autorisées par le Conseil Départemental. Il en résulte une grande diversité de concepts, de standings et de services proposés.
Toutefois, un décret du 26 octobre 2016 est venu préciser la nature des services de copropriété « non individualisables » payables par tous les résidents, de ceux qui sont à la carte.
Elles s'adressent à des séniors plutôt aisés, **autonomes**, mais qui souhaitent vivre de manière dépendante, dans un appartement adapté et bénéficier de nombreux services : blanchisserie, restauration, ménage, personnel de garde, loisirs...Attention, le coût de ces services peut fortement alourdir le montant du loyer.

D'autres solutions alternatives au maintien à domicile, autres que les résidences, existent et tentent de se développer : Les logements adaptés regroupés, les MARPA en milieu rural, le béguinage, les familles d'accueil...nous reviendrons sur ces différents sujets et sur la nouvelle gouvernance instaurée par la loi ASV.

Jacques Boiteux

AROPA 51-08
Association des Retraités d'Organismes Professionnels Agricoles de la Marne et des Ardennes
Maison des Agriculteurs - 2 rue Léon Patoux - CS 50001 - 51664 REIMS Cedex
Téléphone : 03 26 82 88 73 / Internet : www.aropa5108.org / email : aropa51-08@orange.fr

Membre de
FNAROPA
Une ambition partagée